

Juridictions à haut risque faisant l'objet d'un appel à l'action – 24 février 2023

Détails de la publication

Langue	Pays	Sujet
Anglais	République démocratique de Corée Iran Myanmar	Administrations à risque élevé et autres administrations surveillées

Juridictions à haut risque faisant l'objet d'un appel à l'action – 24 février 2023

Les administrations à risque élevé présentent d'importantes lacunes stratégiques dans leurs régimes de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération. Pour tous les pays identifiés comme à haut risque, le GAFI appelle tous les membres et exhorte toutes les juridictions à faire preuve de diligence raisonnable renforcée et, dans les cas les plus graves, les pays sont appelés à appliquer des contre-mesures pour protéger le système financier international contre les risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération (LL/TF/PF) émanant du pays. Cette liste est souvent appelée de l'extérieur la « liste noire ». Depuis février 2020, à la lumière de la pandémie de COVID-19, le GAFI a suspendu le processus d'examen pour l'Iran et la RPDC, étant donné qu'ils font déjà l'objet de l'appel du GAFI à des contre-mesures. Par conséquent, veuillez vous référer à la déclaration sur ces juridictions adoptée le 21 février 2020. Bien que la déclaration ne reflète pas nécessairement le statut le plus récent des régimes de LBC/FT de l'Iran et de la République populaire démocratique de Corée, l'appel du GAFI à appliquer des contre-mesures à ces juridictions à haut risque reste en vigueur.

Les juridictions soumises à un appel du GAFI à ses membres et aux autres juridictions pour qu'ils appliquent des contre-mesures

République populaire démocratique de Corée (RPDC)

[inchangé depuis février 2020]

Le GAFI reste préoccupé par l'incapacité de la RPDC à remédier aux défaillances importantes de son régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et par les graves menaces qu'elles font peser sur l'intégrité du système financier international. Le GAFI exhorte la RPDC à remédier immédiatement et de manière significative à ses défaillances en matière de LBC/FT. En outre, le GAFI est gravement préoccupé par la menace posée par les activités illicites de la RPDC liées à la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et à leur financement.

Le GAFI réitère son appel du 25 février 2011 à ses membres et exhorte toutes les juridictions à conseiller à leurs institutions financières d'accorder une attention particulière aux relations d'affaires et aux transactions avec la RPDC, y compris les sociétés de la RPDC, les institutions financières et ceux qui agissent en leur nom. En plus d'une surveillance accrue, le GAFI appelle en outre ses membres et exhorte toutes les juridictions à appliquer des contre-mesures efficaces et des sanctions financières ciblées conformément aux résolutions applicables du Conseil de sécurité des Nations Unies, afin de protéger leurs secteurs financiers contre les risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération des ADM (ML/TF/PF) émanant de la RPDC. Les juridictions devraient prendre les mesures nécessaires pour fermer les succursales, les filiales et les bureaux de représentation existants des banques de la RPDC sur leur territoire et mettre fin aux relations de correspondance avec les banques de la RPDC, lorsque les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies l'exigent.

Iran

[inchangé depuis février 2020]

En juin 2016, l'Iran s'est engagé à remédier à ses défaillances stratégiques. Le plan d'action de l'Iran a expiré en janvier 2018. En février 2020, le GAFI a noté que l'Iran n'avait pas achevé le plan d'action. [2]

En octobre 2019, le GAFI a appelé ses membres et exhorté toutes les juridictions à : exiger un contrôle de surveillance renforcé pour les succursales et les filiales d'institutions financières basées en Iran ; introduire des mécanismes de déclaration pertinents améliorés ou une déclaration systématique des transactions financières ; et exiger des exigences accrues en matière d'audit externe pour les groupes financiers en ce qui concerne leurs succursales et filiales situées en Iran.

Now, given Iran's failure to enact the Palermo and Terrorist Financing Conventions in line with the FATF Standards, the FATF fully lifts the suspension of counter-measures and calls on its members and urges all jurisdictions to apply effective counter-measures, in line with Recommendation 19.[3]

Iran will remain on the FATF statement on [High Risk Jurisdictions Subject to a Call for Action] until the full Action Plan has been completed. If Iran ratifies the Palermo and Terrorist Financing Conventions, in line with the FATF standards, the FATF will decide on next steps, including whether to suspend countermeasures. Until Iran implements the measures required to address the deficiencies identified with respect to countering terrorism-financing in the Action Plan, the FATF will remain concerned with the terrorist financing risk emanating from Iran and the threat this poses to the international financial system.

Jurisdiction subject to a FATF call on its members and other jurisdictions to apply enhanced due diligence measures proportionate to the risks arising from the jurisdiction

Myanmar

[unchanged since October 2022]

In February 2020, Myanmar committed to address its strategic deficiencies. Myanmar's action plan expired in September 2021.

En juin 2022, le GAFI a vivement exhorté le Myanmar à achever rapidement son plan d'action d'ici octobre 2022, faute de quoi le GAFI appellerait ses membres et exhorterait toutes les juridictions à faire preuve de diligence

raisonnable accrue dans les relations d'affaires et les transactions avec le Myanmar. Compte tenu de l'absence persistante de progrès et de la majorité de ses mesures de suivi qui n'ont toujours pas été prises en compte un an après la date limite du plan d'action, le GAFI a décidé que des mesures supplémentaires étaient nécessaires conformément à ses procédures et le GAFI appelle ses membres et les autres juridictions à appliquer des mesures de diligence raisonnable renforcées proportionnées au risque découlant du Myanmar. Lorsqu'ils appliquent des mesures de diligence raisonnable renforcées, les pays doivent veiller à ce que les flux de fonds destinés à l'aide humanitaire, aux activités légitimes des organisations à but non lucratif et aux envois de fonds ne soient pas perturbés.

Le Myanmar devrait poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ces défaillances, notamment en : (1) démontrant une meilleure compréhension des risques de blanchiment de capitaux dans des domaines clés ; (2) démontrer que les inspections sur site et hors site sont fondées sur les risques, et que les opérateurs de hundi sont enregistrés et supervisés ; (3) faire preuve d'une utilisation accrue des renseignements financiers dans les enquêtes des LEA, et accroître l'analyse opérationnelle et la diffusion par la CRF ; (4) veiller à ce que le blanchiment de capitaux fasse l'objet d'enquêtes et de poursuites en fonction des risques ; (5) démontrer l'enquête sur les cas de blanchiment de capitaux transnationaux avec la coopération internationale ; 6) démontrer une augmentation du gel, de la saisie et de la confiscation de produits criminels, d'instruments et/ou de biens de valeur équivalente ; 7) la gestion des biens saisis afin de préserver la valeur des biens saisis jusqu'à leur confiscation ; et (8) la démonstration de la mise en œuvre de sanctions financières ciblées liées à la PF.

Le GAFI exhorte le Myanmar à s'efforcer de remédier pleinement à ses défaillances en matière de LBC/FT et le Myanmar restera sur la liste des pays faisant l'objet d'un appel à l'action jusqu'à ce que son plan d'action complet soit achevé.